

Le Gliff, Marie (non citée dans le procès-verbal de la montre des 15 et 16 mai 1534)

Marie Le Gliff appartient à une famille de marchands marinières du Croisic, dont l'ascension se suit sur plusieurs générations qui se trouve en possession d'œillet de saline, mais aussi d'un moulin à vent, tenus à foi, hommage et rachat et qui a même bénéficié d'un anoblissement et dont une héritière est mariée à un membre de la petite noblesse guérandaise (GALLICE, « Les marchands... » et « Index des marchands marinières du Croisic » sur le site « Archives remarquables »). La famille Le Gliff s'éteint faute de descendance masculine.

En mai 1419 sont mentionnés les enfants de Pierre Le Gliff (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1469).

Dans le rentier du domaine de Guérande rédigé en de 1452 – qui prend en compte des informations antérieures mais dont les dates ne sont pas précisées–, figurent : Guillo Le Gliff, redevable d'une rente qui se monte à 3 sous 6 deniers due à la suite de la concession d'un « frost » (*ibid.*, B 1489 [A], f° 105) et Mahé Le Gliff redevable d'une rente de 10 sous 1 denier (*ibid.*, B 1489 [A], f° 73 v°).

Le 24 juin 1460, Mahé Le Gliff et Olive, sa femme, rendent aveu, y sont déclarés des biens tenus roturièrement : à cause de lui, deux maisons et un demi courtil (au Croisic, une située entre l'hôpital et la maison aux héritiers Mahé Richart, l'autre rue Saint-Yves), des pièces de terre (15 parcelles, la plupart en parcs ou clos, quelques pièces sont en « frost »), 25 planches et 3 cacaults de vignes en complant, 2 pièces de vigne en « frost », 10 livres 15 sous 2 deniers de rente, et à cause de sa femme, 28 œillets, 15 seillons de terre 6 sous 8 deniers de rentes (*ibid.*, B 1484). Le 23 juin 1468, Mahé Le Gliff bénéficie, de la part du duc, d'un anoblissement pour lui et ses héritiers mâles « procréés de lui en loyal mariage » dont l'affranchissement de rente qui en est la conséquence s'accompagne d'un rabat d'un feu aux paroissiens de Batz (*ibid.*, B 6, f° 122 v° ; les lettres portant cet anoblissement étant réclamées le 18 octobre 1540, *ibid.*, 14 JJ Le Croisic 37) ; nous en ignorons les motifs, mais ils semblent être liés au service militaire maritime. Mahé Le Gliff est encore cité le 26 mars 1471 (Guyon Bretin déclare lui devoir un sourcens de 4 sous 6 deniers, *ibid.*, B 1447) et 1^{er} août 1466, il est enregistré parmi les débirentiers de la seigneurie d'Escoublac (*ibid.*, B 1450). Dans le compte de la fabrique de l'église Saint-Guénolé de Batz tenu pour une année et commencé le 20 mars 1478, il se retrouve avec ceux qui assistent les procureurs (*ibid.*, B 632, f° 26, GALLICE, BURON, art. cité, p. 70 et site « Archives remarquables »). Il disparaît avant le 31 juillet 1483,

date à laquelle sont notés les héritiers de Mahé Le Gliff (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1443). Il est possible qu'il soit resté sans descendance masculine puisqu'il ne semble plus être fait état de la noblesse acquise à moins que ses héritiers aient préféré renoncer à ce statut pour poursuivre des activités commerciales.

Les 17 et 18 juillet 1475, dans la liste des enchérisseurs et des preneurs pour la bailliée des « frosts en l'isle du Croisic » se rencontrent Guillaume et Jean Le Gliff. Ils participent aux enchères respectivement une et six fois, Guillaume Le Gliff se rendant acquéreur de 3 pièces de terre soit 32 journaux 38 seillons (*ibid.*, B 682), ce qui suppose d'incontestables disponibilités financières

Guillaume Le Gliff, 13 janvier 1477 (n.st.), bénéficie d'un répit pour un an (*ibid.*, B 8, f° 5 v°). Le 29 mars 1488, son nom se lit dans le mandement d'« excuse d'aller et veager en l'ost » accordée à plusieurs « du Croisic » à condition qu'ils participent à « l'armée de mer » qui doit intervenir aux « frontières du Poitou » (*ibid.*, B 11, f° 145 v°). Il se rencontre ensuite les : 19 mars 1493 (n.st.) (*ibid.*, B 1447) ; 7 janvier 1494 (n.st.) (*ibid.*, B 1443) : en septembre 1506, répit lui est donné ainsi qu'à son épouse et à Guillaume de Condest (*ibid.*, B 16, f° 103).

Jean, quant à lui, est mieux documenté. Le 6 juillet 1478, avec d'autres, il rend quittance d'une somme de 60 sous reçus de Jean Cabelguen, procureur de la fabrique Saint-Guénolé de Batz, somme qui avait été ordonnée par « plusieurs des nobles, bourgeois et gens notables de la paroisse de Batz », pour la prédication effectuée par le frère dominicain François Dignan du couvent Saint Yves de Guérande « tout au long du Quarême et de la passion de resurrection », parce qu'il n'avait pas eu à Guérande de « quête durant ledit temps » (*ibid.*, G 632, papiers intercalés ; GALLICE; « Le couvent... »). Dans le même compte de fabrique est enregistrée l'inhumation, hors du chœur, d'un fils de Jean Le Gliff (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 632, f° 10 v°, GALLICE, BURON, art. cité, p. 58 et site « Archives remarquables »). Au début mars 1487, il doit être le « Le Gliff » qui figure parmi la soixantaine de seigneurs, dont plusieurs du pays guérandais, assemblés au château de Châteaubriant autour de Françoise de Dinan et de Jean de Rieux afin de se concerter sur les moyens de chasser les princes français (duc d'Orléans, prince d'Orange...) de la cour ducale bretonne. Cette réunion prélude à un rapprochement, acté par le traité de Châteaubriant, avec le roi de France et une intervention de l'armée royale en Bretagne qui assiège un temps Nantes (LOBINEAU, *op. cit.*, p. 765 ; BOUVET, GALLICE, art. cité, p. 79). En effet, le 21 août 1487, Jean Le Gliff se trouve parmi ceux du pays guérandais qui, ayant suivi le sire de Rieux dans sa révolte, sont visés par une enquête au sujet de « plusieurs cas, crimes, délitz de leze

majesté, ingratitude, rébellion, désobéissance ...) pour avoir tenu et suyvy le party des François qui, nagueres, sont entrez en nostre païs et duché a port et puissance d'armes » (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 10 f° 249-250, acte scellé du 30 août ; GALLICE, *Guérande...*, p. 71-73) et dont les biens sont confisqués le 26 août 1487 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 10, f° 223-223 v°, 249-250). Toutefois, le 21 septembres 1487, il bénéficie du pardon ducal : il est cité dans un mandement adressé au procureur général et aux juges de Guérande de mettre hors de cause un certain nombre de personnes coupables d'avoir tenu le parti des adversaires du duc, de leur faire restituer ce qui a été confisqué et pillé (*ibid.*, B 10, f° 275).

Cette option politique est à l'opposé de celle d'Alain Le Gliff. Après la prise de Ploërmel, le 1^{er} juin, Vannes étant menacé, de Nantes, le prince d'Orange envoie Alain Le Gliff au Croisic qui réquisitionne trois navires, alors que des hommes d'armes sont mobilisés autour de Guillaume Calon. Cette intervention permet au duc et son entourage de quitter Vannes (GALLICE, *Guérande...*, p. 76-77). Alain Le Gliff paraît alors à Nantes dans l'entourage du prince d'Orange

Revenons à Jean Le Gliff. Il est marié avec Guyonne Le Moël. Les 21 et 25 mai 1489, Catherine Le Borléon, veuve d'Olivier Le Moël, et Guidonne Le Moël, leur fille et femme de Jean Le Gliff, affranchissent 12 livres 6 deniers obole de taille du domaine ducal en versant 1079 livres 8 sous 9 deniers (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1492, f° 4 v°, 8- 9 v°). Jean Le Gliff est encore cité les : 21 janvier 1491 (*ibid.*, 2 E 1250, f° 127 v°-128), le 9 août 1494, pour ce qui est tenu de la seigneurie de Campsillon dans le fief de Molac dans le minu de rachat qui fait suite au décès, intervenu le 2 juin, de Catherine Le Borléon, présenté par « nobles gens » Jacques Jouan et Marie Le Mauguen, son épouse, Jean Le Gliff et Guyonne Le Moël sa femme, Catherine Le Mauguen veuve d'Hervé Laic et Alain Jego garde des enfants nés de son mariage avec Marie Le Moël (héritiers du premier marae d'Oliver le Moël), soit 29 œillets (*ibid.*, 47 J 2). Dans le « pourvroy » (dénombrement), rédigé en 1495, de ce qui est tenu de la seigneurie de Campsillon dans la paroisse de Batz, est cité Jean Le Gliff pour 3 œillets et les enfants « au » Gliff pour 8 œillets (*ibid.*, 1 E 260, f° 1-2 v°, f°9 v°-11 v°, 14-16 v°). Il se rencontre encore le 20 octobre 1495, comme débirentier de la seigneurie de Crémeur (*ibid.*, B 1457) et le 22 avril 1497 (*ibid.*, b 1484). Le 4 février 1501 (n.st.), est signalé le moulin Le Gliff au Croisic (*ibid.*, E 1394).

Par ailleurs, Jean Le Gliff exerce comme notaire du 1^{er} août 1494 (*ibid.*, B 1447) au 22 octobre 1496 (*ibid.*, E 52, f° 121). Il est, entre mai 1496 et mai 1497, procureur de la confrérie de Saint-Nicolas de Guérande (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-

Nicolas, vol. I, f° 32, 36), dignité qui atteste de sa notabilité. Il disparaît avant le 14 janvier 1501 (n. st.), date à laquelle sont mentionnés les héritiers de Jean Le Gliff (Arch. dép. Loire-Atlantique, G 38, f° 5 v°). Son épouse lui survit ; le 31 octobre 1514, la veuve de Jean Le Gliff est citée dans un confront de terre au Croisic (*ibid.*, B 1443).

Autres Le Gliff :

- Dom Jacques. Il est noté les : 18 juin 1494 (*ibid.*, B 1446) ; 18 juin 1494 (*ibid.*, B 1447) ; et 14 août 1497 (*ibid.*, B 1469).

- Jeanne et Marie. Elles pourraient être les filles Jean Le Gliff et de Guyonne Le Moël. Le 18 janvier 1522, Bertran « Kerrays » (Karahès), Jeanne et Marie Le Gliff sont concernées par une action menée par Jacques de Saint Mallou, et concernant la métairie de Trémelu (*ibid.*, B 27, f° 8). Le 18 décembre 1549, Marie et Jeanne Le Gliff rendent hommage au roi (*ibid.*, B 2408, f° 73 v°).

- Marie Le Gliff, en son nom et pour les enfants nés de son mariage avec Guillaume Godeau, son premier mari, déclare, au titre de la taxe de franc-fief, 12 œillets du « ramage » des Le Gliff acquis par l'exercice de son droit de « premesse » pour 120 livres et verse 36 livres au titre de la taxe (*ibid.*, B 3022, f° 40 et site « Archives remarquables »). Elle est mentionnée, qualifiée de « dame de Kervarec », les : 7 décembre 1539 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1461) ; 7 juin 1540, elle rend aveu pour 50 œillets set un pré (*ibid.*, 2413, f° 204) ; 10 juin 1540, elle rend hommage au roi par l'intermédiaire de son fils, Guillaume Godeau (*ibid.*, B 2413, f° 204). En secondes noces, elle épouse Alian de Bogat. Elle décède le 30 janvier 1552 (n. st.), un minu de rachat est présenté le 15 juin 1552 (*ibid.*, B 1456, f° 49 v°-53, *ibid.*, E 1347, 28 mai 1552).

- Jeanne. Elle se rencontre le 2 juin 1540 (*ibid.*, B 2413, f° 191), et le 25 septembre 1540, qualifiée de « noble damoiselle », elle présente un minu au roi pour 17 œillets de saline. L'acte est passé dans sa maison de Guérande (*ibid.*, B 1465, *ibid.*, 2413, f° 204).

- Guillemette. Selon René de Laigue, en 1520 Guillemette Le Gliff, dame de Boison et du Cosquer vend le Cosquer à Guillaume de Sécillon (Arch. dép. Morbihan, 9 J 17, n° 10 et 220, sans référence).

- Guillemette. Le 9 février 1527, désignée comme dame du Blanc, elle vend à François du Dreseuc 11 livres 10 sous de rente et 3 œillets de saline, biens qui avaient préalablement fait l'objet d'un échange entre eux (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 1228/4).

Alain GALLICE

GALLICE Alain, « Le Gliff », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024